



Tableau des Tarifs de scolarité

année scolaire 2022-2023

L'école ne percevant aucune aide de l'État, les cotisations mensuelles représentent la majeure partie des revenus de l'école. Elles sont calculées chaque année au plus juste afin de couvrir les frais de fonctionnement. Dans une volonté d'accès pour tous, nous fonctionnons avec un système de tranches en fonction du revenu de la famille.

Le règlement des cotisations se fera par prélèvement automatique, entre le 1 et le 15 du mois.

Les frais de scolarité sont dégressifs pour l'inscription de plusieurs enfants :

☀️ second enfant : -30%

☀️ troisième enfant et suivants : -40%

Frais de scolarité pour une scolarité financée par un organisme ou l'État : tarifs de la tranche H

Inscription d'un enfant à temps plein

TRANCHE	REVENUS ANNUELS	12 FOIS Septembre à Aout	10 FOIS Septembre à Juin
A	moins de 14 999€	195,00€	234,00€
B	15 000€ à 19 999€	225,00 €	270,00€
C	20 000€ à 24 999€	245,00 €	294,00€
D	25 000€ à 29 999€	265,00 €	318,00€
E	30 000€ à 34 999€	290,00 €	348,00€
F	35 000€ à 44 999€	325,00 €	390,00€
G	45 000€ à 59 999€	380,00 €	456,00€
H	plus de 60 000€	450,00 €	540,00€

Inscription d'un enfant à mi-temps (4 matinées/semaine) pour les enfants nés en 2019 et après

TRANCHE	REVENUS ANNUELS	12 FOIS Septembre à Aout	10 FOIS Septembre à Aout
A	moins de 14 999€	127,00€	152,40€
B	15 000€ à 19 999€	147,00 €	176,40€
C	20 000€ à 24 999€	160,00€	192,00€
D	25 000€ à 29 999€	175,00 €	210,00€
E	30 000€ à 34 999€	190,00 €	228,00€
F	35 000€ à 44 999€	213,00 €	255,60€
G	45 000€ à 59 999€	247,00 €	296,40€
H	plus de 60 000€	293,00 €	351,60€